



SORECO

SA AU CAPITAL DE 384 000 € - RCS LONS 8036750156

SOCIÉTÉ D'ORGANISATION ET DE REVISION COMPTABLES

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE - SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

TABLEAU DE L'ORDRE DE BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

COMPAGNIE DE BESANÇON

LES AMIS DU COLIBRI

OLIVIER RENARD

- Président directeur général
- Expert comptable DPLE
- Commissaire aux comptes
- Maître ès sciences et techniques comptables et financières
- Maître ès sciences de gestion Université Paris IX Dauphine

JEAN - PIERRE JURIELLI

- Directeur général
- Expert comptable DPLE
- Commissaire aux comptes
- DU de gestion fiscale Université de Dijon

**Siège social : 39000 LONS LE SAUNIER
50 rue Victor LORIN**

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

=====

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2018**

=====

SIÈGE SOCIAL :

34, avenue Georges Pompidou
39100 DOLE
Tél. 03 84 82 00 47 - Fax : 03 84 72 20 10

BUREAUX :

3, rue du Docteur Germain
39110 SALINS - LES - BAINS
Tél. 03 84 73 03 19 - Fax : 03 84 73 25 40

15, rue des Frères Larceneux
39000 LONS - LE - SAUNIER
Tél. 03 84 47 68 68 - Fax : 03 84 47 05 81



SORECO

SA AU CAPITAL DE 384 000 € - RCS LONS B 036 750 156

SOCIÉTÉ D'ORGANISATION ET DE REVISION COMPTABLES

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE - SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

TABLEAU DE L'ORDRE DE BOURGOGNE - FRANCHE - COMTÉ COMPAGNIE DE BESANÇON

OLIVIER RENARD

- Président directeur général
- Expert comptable DPLE
- Commissaire aux comptes
- Maître ès sciences et techniques comptables et financières
- Maître ès sciences de gestion Université Paris IX Dauphine

JEAN - PIERRE JURIELLI

- Directeur général
- Expert comptable DPLE
- Commissaire aux comptes
- DU de gestion fiscale Université de Dijon

Association Les amis du Colibri

**Siège social : 39000 LONS LE SAUNIER
50 rue Victor LORIN**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2018

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 31 mars 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES AMIS DU COLIBRI relatifs à l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

SIÈGE SOCIAL:

34, avenue Georges Pompidou
39100 DOLE
Tél. 03 84 82 00 47 - Fax: 03 84 72 20 10

BUREAUX:

3, rue du Docteur Germain
39110 SALINS - LES - BAINS
Tél. 03 84 73 03 19 - Fax: 03 84 73 25 40

15, rue des Frères Larceneux
39000 LONS - LE - SAUNIER
Tél. 03 84 47 68 68 - Fax: 03 84 47 05 81

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la correcte application de la M22.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre appréciation exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LONS LE SAUNIER, le 24 MAI 2019

SA SORECO

Jean-Pierre JURIETTI

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
S.O.R.E.C.O. s.a.
au Capital de 384 000€ RCS Lons B 036 750 156
15 rue des Frères Larceneux 39000 LONS LE SAUNIER
Tél. 03 84 47 68 68 Fax 03 84 47 05 81
E-mail : j.jurietti@soreco.experts.comptables.fr

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	765	765		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom	45 000	10 070	34 930	36 730
Immobilisations incorporelles	45 765	10 835	34 930	36 730
Terrains	59 667	50 983	8 684	11 508
Constructions	16 606	5 800	10 806	11 833
Installations techniques, matériel et outillage	312 089	237 560	74 529	80 901
Autres immobilisations corporelles	748 601	545 802	202 799	158 579
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 136 964	840 145	296 819	262 821
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	51 777		51 777	51 066
Prêts				
Autres immobilisations financières	75		75	75
Immobilisations financières	51 852		51 852	51 141
ACTIF IMMOBILISE	1 234 581	850 980	383 601	350 692
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	5 841		5 841	3 754
Usagers et comptes rattachés	51 497		51 497	126 193
Autres créances	23 019		23 019	6 150
Créances	80 357		80 357	136 097
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 168 405		1 168 405	1 117 263
Trésorerie	1 168 405		1 168 405	1 117 263
ACTIF CIRCULANT	1 248 762		1 248 762	1 253 360
Charges constatées d'avance	8 961		8 961	12 625
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION	8 961		8 961	12 625
TOTAL DE L'ACTIF	2 492 305	850 980	1 641 324	1 616 677

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

S.O.R.E.C.O. s.a.

au Capital de 384 000*€
RCS Lons B 036 750 156

15 rue des Frères Larceneux
39000 LONS LE SAUNIER

Tel. 03 84 47 68 68

Fax 03 84 47 05 81

E-mail : j.lucetti@soreco.experts-comptables.fr

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
Fonds associatifs sans droit de reprise	204 687	201 798
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	628 619	625 099
Report à nouveau	-101 170	-97 811
Résultat de l'exercice	44 084	-16 951
Subventions d'investissement	168 800	163 678
Provisions réglementées	371 243	373 717
FONDS PROPRES	1 316 262	1 249 530
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle	22 825	20 000
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	22 825	20 000
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEBIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Découverts et concours bancaires	3	
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 136	133 516
Dettes fiscales et sociales	199 090	213 565
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 993	51
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	15	15
DETTES	302 237	347 147
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	1 641 324	1 616 677

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

S.O.R.E.C.O. s.a.

au Capital de 384 000€
RCS Lons B 036 750 156

15 rue des Frères Larceneux
39000 LONS LE SAUNIER

Tel. 03 84 47 58 68
Fax 03 84 47 05 81

E-mail : info@soreco-experts-comptables.fr

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Ventes de marchandises	8 621	5 274
Production vendue	1 768 198	1 764 700
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	4 411	4 695
Reprises et Transferts de charge	43 996	39 804
Cotisations		
Autres produits	77	155
Produits d'exploitation	1 825 303	1 814 628
Achats de marchandises	6 407	4 602
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	482 932	552 911
Impôts et taxes	85 864	91 795
Salaires et Traitements	776 003	813 271
Charges sociales	342 942	302 137
Amortissements et provisions	93 979	71 248
Autres charges	2	10
Charges d'exploitation	1 788 130	1 835 973
RESULTAT D'EXPLOITATION	37 173	-21 345
Opérations faites en commun		
Produits financiers	5 796	16 040
Charges financières		
Résultat financier	5 796	16 040
RESULTAT COURANT	42 969	-5 305
Produits exceptionnels	21 622	21 553
Charges exceptionnelles	20 507	33 198
Résultat exceptionnel	1 114	-11 646
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	44 084	-16 951

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

S.O.R.E.C.O. s.a.

au Capital de 384 000€
RCS Lons B 036 750 156

15 rue des Frères Larceneux
39000 LONS LE SAUNIER

Tél. 03 84 47 58 68

Fax 03 84 47 05 81

E-mail : j.junetti@soreco.experts-comptables.fr

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : GROUPEMENT LE COLIBRI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 1 641 324 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 44 084 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2018 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur .

Les dispositions contradictoires au PCG dont les retraitements ont été effectués sont les suivantes :

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
- Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83.

- Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- de la nouvelle instruction relative au plan comptable applicable (M22) aux établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux gérés par des organismes privés à but non lucratif.
- du règlement n°99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.
- du règlement n°99-03 du CRC relatif à la réécriture du plan comptables général

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.



Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : 10 à 30 ans
- * Constructions : 10 à 25 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 40 ans
- * Matériel de transport : 3 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 10 ans
- * Mobilier : 10 à 25 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

S.O.R.E.C.O. s.a.

au Capital de 384 000 €
RCS Lons B 036 750 156

15 rue des Frères Larceneux
39000 LONS LE SAUNIER

Tél. 03 84 47 68 68

Fax 03 84 47 05 81

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Le compte de résultat du groupement fait ressortir un excédent de 44 083.53€. Celui-ci se décompose de la manière suivante :

- Un excédent de 45 480.08€ pour le Foyer le Colibri.
- Un déficit de 1 396.55€ pour L'association Les Amis du Colibri.

Concernant le Foyer le Colibri :

Une dotation au provision réglementée sur les produits financiers a été passée au 31 décembre 2018 pour 4 301.09€.

Une dotation au provision réglementée sur différence de réalisation d'actif a été passée au 31 décembre 2018 pour 16 050€.

Le résultat comptable de l'année 2017 s'élève à -19 838.95€, la variation de la provision pour congés payés de 3 358.73€ n'étant pas prise en charge ainsi que le résultat de 2015 en instance d'affectation pour 20 000€ affecté à la réduction des charges d'exploitation et le résultat administratif du 31/12/2016 pour 4 635.56€ affecté à la réserve de compensation, le résultat administratif s'élève à 8 155.34€. Il a donc été décidé de le répartir de la façon suivante :

- Pour 8 155.34€ au poste travaux d'embellissements des bureaux et de la salle de détente.

Au 1er janvier 2018, le FOYER LE COLIBRI est passé en CPOM.

Le résultat comptable de l'année 2018 s'élève à 45 480.08€, la variation de la provision pour congés payés de - 238.66€ n'étant pas prise en charge ainsi que le résultat administratif du 31/12/2017 pour 8 155.34€ affecté à la réserve de compensation, le résultat administratif s'élève à 53 396.16€. Il a donc été décidé de la répartir de la façon suivante :

- Pour 53 396.16€ en réserve de compensation.

Concernant L'association Les Amis du Colibri :

Le résultat comptable de l'année 2018 s'élève à -1 396.55€. Il a été décidé de l'affecter pour sa globalité en fonds associatifs.

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

S.O.R.E.C.O. s.a.

au Capital de 384 000€

RCS Lons B 036 750 156

15 rue des Frères Larceneux

39000 LONS LE SAUNIER

Tel. 03 84 47 68 68

Fax 03 84 47 05 81

E-mail : j.juniet@isoreco.experts-comptables.fr

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	45 765			45 765
Immobilisations incorporelles	45 765			45 765
- Terrains	59 667			59 667
- Constructions sur sol propre	16 606			16 606
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	296 146	15 943		312 089
- Installations générales, agencements aménagement divers	355 486	1 947		357 433
- Matériel de transport	146 664	60 013	46 823	159 854
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	211 037	20 327	50	231 315
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 085 606	98 230	46 873	1 136 964
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	51 066	711		51 777
- Prêts et autres immobilisations financières	75			75
Immobilisations financières	51 141	711		51 852
ACTIF IMMOBILISE	1 182 513	98 941	46 873	1 234 581

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

S.O.R.E.C.O. s.a.
au Capital de 384 000€
RCS Lons B 036 750 156

15 rue des Frères Larceneux
39000 LONS LE SAUNIER
Tél. 03 84 47 68 68
Fax 03 84 47 05 81
E-mail : j.jurretti@soreco.experts.comptables.fr

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 035	1 800		10 835
Immobilisations incorporelles	9 035	1 800		10 835
- Terrains	48 159	2 824		50 983
- Constructions sur sol propre	4 773	1 027		5 800
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	215 246	22 314		237 560
- Installations générales, agencements aménagements divers	270 182	13 000		283 182
- Matériel de transport	98 569	16 678	46 823	68 424
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	185 856	8 390	50	194 196
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	822 785	64 233	46 873	840 145
ACTIF IMMOBILISE	831 820	66 033	46 873	850 980

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

S.O.R.E.C.O. s.a.

au Capital de 384 000€
RCS Lons B 036 750 156

15 rue des Frères Larceneux
39000 LONS LE SAUNIER

Tél. 03 84 47 68 68

Fax 03 84 47 05 81

E-mail : j.puretti@soreco.experts.comptables.fr

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 83 553 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Autres	75		75
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	51 497	51 497	
Autres	23 019	23 019	
Charges constatées d'avance	8 961	8 961	
Total	83 553	83 478	75

Produits à recevoir

	Montant
Usagers, produits non facturés	37 498
Fournisseurs - rrr à obtenir	36
Charges sociales - produits à recev	1 778
Divers - produits à recevoir	9 009
Total	48 321

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

S.O.R.E.C.O. s.a.
au Capital de 384 000€
RCS Lons B 036 750 156

15 rue des Frères Larceneux
39000 LONS LE SAUNIER
Tél. 03 84 47 58 68
Fax 03 84 47 05 81
E-mail : j.jurietti@soreco.experts.comptables.fr

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 302 237 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	3	3		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 136	93 136		
Dettes fiscales et sociales	199 090	199 090		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	9 993	9 993		
Produits constatés d'avance	15	15		
Total	302 237	302 237		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

S.O.R.E.C.O. s.a.

au Capital de 384 000€

RCS Lons B 036 750 156

15 rue des Frères Larceneux

39000 LONS LE SAUNIER

Tél. 03 84 47 68 68

Fax 03 84 47 05 81

E-mail : j.jurietti@soreco.experts.comptables.fr

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	21 068
Intérêts courus à payer	3
Dettes provis. pr congés à payer	65 102
Personnel - autres charges à payer	112
Charges sociales s/congés à payer	35 831
Charges sociales - charges à payer	8 556
État - autres charges à payer	19 736
Rrr et avoirs à accorder	5 736
Divers - charges à payer	14
Total	156 158

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	8 961		
Total	8 961		

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

S.O.R.E.C.O. s.à.
au Capital de 384 000€
RCS Lons B 036 750 156

15 rue des Frères Larceneux
39000 LONS LE SAUNIER
Tél. 03 84 47 58 58
Fax 03 84 47 05 81
E-mail : j.junem@soceco-expertise.comptable.fr

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	156	
Autres provisions réglementées	20 351	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 299
Produits des cessions d'éléments d'actif		16 050
Autres produits		4 273
TOTAL	20 507	21 622

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

S.O.R.E.C.O. s.a.
au Capital de 384 000€
RCS Lons B 036 750 156

15 rue des Frères Larceneux
39000 LONS LE SAUNIER
Tél. 03 84 47 68 68
Fax 03 84 47 05 81
E-mail : l.juretti@soreco.experts-comptables.fr

Autres informations

Engagements financiers

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				67 177	67 177
Cumul exercices antérieurs Dotations de l'exercice					
Amortissements					
Cumul exercices antérieurs Exercice				51 371 14 503	51 371 14 503
Redevances payées				65 874	65 874
A un an au plus A plus d'un an et cinq ans au plus A plus de cinq ans				14 503 21 018	14 503 21 018
Redevances restant à payer				35 521	35 521
A un an au plus A plus d'un an et cinq ans au plus A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle					
Montant pris en charge dans l'exercice				14 053	14 053

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
59 ans et plus	moins d'un an	50 840
54 à 58 ans	1 à 5 ans	35 410
50 à 54 ans	6 à 10 ans	63 779
40 à 49 ans	11 à 20 ans	22 310
30 à 39 ans	21 à 30 ans	4 030
moins de 30 ans	plus de 30 ans	

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

S.O.R.E.C.O. s.a.
au Capital de 384 000 €
RCS Lons B 036 750 156
15 rue des Frères Larceneux
39000 LONS LE SAUNIER
Tel. 03 84 47 68 68
Fax 03 84 47 05 81
E-mail : jujument@socrecb.experts-comptables.fr

Notes sur le bilan

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	15		
Total	15		

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

S.O.R.E.C.O. s.à.

au Capital de 384 000*€
RCS Lons B 036 750 156

15 rue des Frères Larceneux
39000 LONS LE SAUNIER

Tél. 03 84 47 68 68

Fax 03 84 47 05 81

E-mail : j.junetti@soreco.comptables.fr

Autres informations

Engagement total 176 369€

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite de 65 ans
- rétrospective avec salaire de fin de carrière (progression 2%)
- turn over faible
- taux d'actualisation 2%

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

S.O.R.E.C.O. s.a.

au Capital de 384 000€
RCS Lons B 036 750 156

15 rue des Frères Larceneux

39000 LONS LE SAUNIER

Tél. 03 84 47 58 88

Fax 03 84 47 05 81

E-mail : turnem@soresco.experts-comptables.fr



SORECO

SA AU CAPITAL DE 384 000 € - RCS LONS 8036750156

SOCIÉTÉ D'ORGANISATION ET DE REVISION COMPTABLES
Association Les amis du Colibri
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE - SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
TABLEAU DE L'ORDRE DE BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ COMPAGNIE DE BESANÇON

OLIVIER RENARD

- Président directeur général
- Expert comptable DPLE
- Commissaire aux comptes
- Maître ès sciences et techniques comptables et financières
- Maître ès sciences de gestion Université Paris IX Dauphine

JEAN - PIERRE JURIETTI

- Directeur général
- Expert comptable DPLE
- Commissaire aux comptes
- DU de gestion fiscale Université de Dijon

Siège social : 39000 LONS LE SAUNIER
50 rue Victor LORIN

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES

EXERCICE au 31 DECEMBRE 2018
=====

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

SIÈGE SOCIAL :

34, avenue Georges Pompidou
39100 DOLE
Tél. 03 84 82 00 47 - Fax: 03 84 72 20 10

BUREAUX :

3, rue du Docteur Germain
39110 SALINS - LES - BAINS
Tél. 03 84 73 03 19 - Fax: 03 84 73 25 40

15, rue des Frères Larceneux
39000 LONS - LE - SAUNIER
Tél. 03 84 47 68 68 - Fax: 03 84 47 05 81

Par ailleurs en application de l'article R314-59 du Code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANISME DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application de l'article L 612-5 du Code de Commerce.

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

En application de l'article R314-59 du Code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Personne concernée : M Gilles HUYBRECHTS, directeur

Nature et objet : rémunération de ses fonctions de directeur d'établissement en application de son contrat de travail et de la convention collective

Modalités : rémunération annuelle brute de l'exercice de 70 810 €



Fait à LONS LE SAUNIER,
Le 24 MAI 2019

Pour la SA SORECO
Commissaire aux comptes


J-P. JURIETTI